



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement « Les Jonquilles » sur la commune de GAINNEVILLE.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VINCI IMMOBILIER

Raison sociale

N° SIRET

8 3 0 8 5 4 0 7 1 0 0 0 2 4

Type de société (SA, SCI...)

SNC

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DASSONVILLE

Prénom(s)

Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39) b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est d'environ 6,3 ha et dont la surface de plancher est de 14 530 m².
41) a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 210 unités.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte donc sur la réalisation :

- D'une extension du manoir existant en proposant un projet de résidence intergénérationnelle sociale, offrant à la fois des logements adaptés au vieillissement de la population et des logements familiaux classiques ;
- Un bâtiment en accession à la propriété offrant la possibilité à de jeunes ménages, mais également à de second accédant ;
- Un bâtiment en logement locatif intermédiaire permettant d'offrir des logements en location à des prix plus abordables que dans le privé ;
- Un bâtiment en accession social à la propriété sous forme de PSLA ou de BRS.

En termes de développement environnemental, nous souhaitons pousser les études sur différents aspects :

- La gestion des eaux et le recyclage des eaux de pluie pour permettre une utilisation raisonnée des ressources ;
- L'installation d'une géothermie par sonde. Les premiers éléments d'études démontrent une grande pertinence de cette solution économique, écologique. Cette solution permettra également dans le même temps d'assurer un confort d'été appréciable notamment pour la partie intergénérationnalité.

4.2 Objectifs du projet

Le centre de rééducation des Jonquilles quitte son site en 2019 pour une installation conforme aux normes d'accessibilité et d'énergie.

Depuis le site n'a plus d'usage propre et les propriétaires l'ont mis en vente.

En 2024, Vinci Immobilier s'accorde avec les propriétaires, ainsi que les riverains dans le cadre d'une acquisition de l'ensemble en vue de la réalisation d'une revitalisation de cette friche.

L'objectif répond également à une intention politique forte de la part du maire qui souhaite offrir une seconde vie à ce site d'entrée de ville. L'intention pour la population est double avec un souhait de proposer à des demandes endogènes senior de rester sur la commune, mais également à de nouveaux habitants de venir peupler Gainneville.

Avec ces ambitions, il est porté le souhait de préserver la qualité environnementale du site, tout en assurant son rattachement au centre de vie de la commune et de créer le lien avec le quartier de l'église à l'ouest.

C'est avec l'ensemble de ces convictions qu'a été travaillé un projet qui permettent de répondre favorablement à une large demande d'habitants : logements senior, inclusifs, familiaux (locatifs et accession), jeunes couples...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux devraient débuter fin 2026 et durer environ 12 à 24 mois.

Les nuisances pour les riverains et l'impact éventuel sur l'environnement seront limités au maximum et des mesures particulières seront mises en place en fonction de l'avancée du chantier.

L'ensemble des travaux seront réalisés en une tranche et comprennent la réalisation :

- des terrassement pour la voirie et les accès (revêtement temporaire le temps des travaux)
- des réseaux d'assainissement eaux usées,
- du système d'assainissement pluvial,
- de la réalisation de la tranchée communes aux divers réseaux,
- du terrassement des voies et des accès, ainsi que des places de stationnement en evergreen,
- des aménagements des espaces verts et réutilisation des arbres du site qui seront déplacés en replantation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux terminés, le projet comportera :

- La réhabilitation de trois bâtiments existant,
- La création de 3 immeubles de logements avec au maximum une hauteur de R+3+C,
- L'extension du manoir existant pour recevoir une résidence sénior,
- Des ouvrages d'hydrauliques douces pour la gestion des eaux pluviales par l'intermédiaire de noues ou bassins à ciel ouvert.
- Des stationnements en evergreen limitant ainsi l'imperméabilisation des sols,
- Des sentes piétonnes et des espaces verts permettant la création d'un espace de détente de type aire de jeux pour enfants, potagers, et ferme pédagogique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Dossier Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface :	63 390 m²
Nombre de logements :	199
Surfaces de plancher :	14 530 m²
Places de parking en evergreen ouvertes au public :	210

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue de la Libération (6015)

Lieu-dit :

Localité : GAINNEVILLE

Code postal : 7 6 7 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 1 5 , 1 0 " E Lat. : 4 9 ° 3 0 , 5 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

GAINNEVILLE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de GAINNEVILLE - zonage Ut (Secteur Urbain Traditionnel), Us (Secteur Urbain de Services de santé) et N (Naturelle stricte).

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est située à 450 m, il s'agit : - ZNIEFF de type 2 : LES FALAISES ET LES VALLEUSES DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE. (voir annexe 07)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Projet situé à 16,5 Km de " Falaises De Saint-Nicolas De La Taille ".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Projet situé à 6,5 Km du Parc Naturel Régional " Boucles de la Seine Normande ".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2024-2029 de Le Havre Seine Métropole en cours de révision. - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (3ème), relatif aux routes départementales de la Seine-Maritime.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	(voir annexe 07)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une zone humide a été délimitée lors de l'expertise de terrain réalisée par le naturaliste Pierre Dufrêne. La végétation de la zone humide correspond à un secteur de Friche hydrophile rudérale. Cette petite zone humide secondaire s'est créée en raison des remblais sur la zone rudérale adjacente. Ce point bas avec peu de possibilités de drainage des eaux superficielles est depuis plus ou moins régulièrement engorgé. (voir annexe 8)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- PPRI du Bassin versant de La lézarde. - PPRL PANES du Havre à Tancarville (projet hors zonage). (voir annexe 07)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPRI du Bassin versant de La Lézarde approuvé le 06/05/13 et modifié le 06/11/19, - PPRL PANES du Havre à Tancarville approuvé le 01/07/22.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après les données infoterre (ex-BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	D'après les données SIGES.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Projet hors périmètre. (voir annexe 07)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	(voir annexe 07)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 6,35 Km du projet, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : - Estuaire de la Seine (FR2300121). (voir annexe 06)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est Le Château d'Orcher à Gonfreville-l'Orcher, situé à 720 m. (voir annexe 07)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau sur le site. Les logements seront alimentés en eau potable via le réseau AEP existant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est conçu avec un équilibre des terres entre les déblais et les remblais, hypothèse à confirmer techniquement lors des missions de maîtrise d'oeuvre. Dans le cas où il serait excédentaire en matériaux, les déblais excédentaires produits seront évacués en décharge adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La STEP du HAVRE est aux normes et peut accueillir tous les branchements nécessaires à la réalisation de ce nouveau projet. Tous les réseaux divers se situent à proximité du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet prend place dans l'ancien centre de convalescence " Les Jonquilles ". Deux études faune/flore ont été réalisées par le Maître d'Ouvrage. Une évolution du projet a été faite, suite à ces études, pour prendre en compte la biodiversité présente sur le site et réduire son impact. (voir annexe 08)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 6,35 Km du projet, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : - Estuaire de la Seine (FR2300121). Aucune espèce patrimoniale pour la Natura 2000 ne sera impactée négativement par le projet. (voir annexe 06)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situé en zone constructible d'après le PLU. La partie située en zone N, sera maintenue en l'état.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le terrain d'assiette du projet : - n'est pas soumis aux risques de sismicité (zone 1 faible), - n'est pas concerné par des mouvements de terrain ou cavités, - est situé à proximité d'un axe de ruissellement correspondant à la Rue du Hameau de l'Etang, - est exposé à un risque modéré aux retraits gonflements des argiles, - est exposé à un risque de remontée de nappe (inondation de cave). (voir annexe 07)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Hors périmètre de protection liée à la ressource en eau (AEP).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic engendré sera principalement dû aux habitants de ces nouveaux logements.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera légèrement source de bruit dû à la circulation des véhicules et des habitations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la phase de terrassement, il pourra se produire ponctuellement des vibrations, notamment au moment du compactage. Ces vibrations ne seront que temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions seront limitées dans l'espace et dans le temps (sur certaines heures) pour respecter la réglementation spécifique aux éclairages extérieurs.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Émissions lumineuses du centre de convalescence quand il était encore en activité.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera de faibles rejets dans l'air lié, dans un premier temps lors de la phase travaux (véhicule de chantier, etc..) et ensuite par les véhicules des particuliers.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejet des eaux usées dans le réseau public existant, puis dans la STEP du HAVRE suffisamment dimensionnée pour recevoir ces nouveaux effluents (charge de 266 000 EH pour une capacité de 322 000 EH).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase de réalisation, le chantier engendrera différents types de déchets inertes, non dangereux et dangereux, qui seront triés et évacués selon la réglementation. En phase d'exploitation, le projet engendrera une faible production d'ordures ménagères.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Maintient de l'espace naturel à son état initial.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet prend place sur un ancien centre de convalescence. Des logements d'habitations seront construits, mais également une résidence seniors. La forêt situé dans le périmètre du projet restera en l'état actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’être cumulées avec d’autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Deux études faunistique et floristique ont été réalisées au cours du mois d'octobre 2024 par le naturaliste Pierre Dufrène et en avril 2025 par le naturaliste Vincent Simont. Le rapport est joint en annexe.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, différents aménagements seront réalisés dont les principaux sont les suivants :

- Gestion des eaux pluviales sur le site avec la création de noues et bassins/dépressions végétalisés dimensionnés pour tamponner une pluie d'occurrence centennale (un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé auprès de la DDTM),
- Aménagements paysagers (composé d'essence locale) avec la création d'espaces verts de pleine terre et de sentes piétonnes favorisant la biodiversité, conformément aux exigences de l'OAP,
- Création de pierriers pour le lézard des murailles observés sur site,
- Adaptation de l'éclairage public pour limiter la pollution lumineuse,
- Au cours de la phase chantier, une attention particulière sera portée pour minimiser les nuisances sonores et lumineuse, afin d'avoir un impact limité auprès des riverains et de s'inscrire dans une démarche vertueuse (tri des déchets, etc.).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournis, le projet est compatible avec le PLU et respecte les prescriptions de l'OAP. Une large part de la surface sera consacrée aux espaces verts, les places de parkings seront en evergreen et pour la gestion des eaux pluviales des aménagements paysagers seront prévus, ce qui permettra d'augmenter la biodiversité du secteur par rapport à l'état actuel uniforme.

De plus, aucune zone naturelle protégée de type ZNIEFF ou Natura 2000 n'est située à proximité.

Pour l'impact des eaux pluviales, un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé aux services instructeurs.

Une évolution du projet a été faite, suite aux études faune/flore, pour prendre en compte la biodiversité présente sur le site et réduire son impact.

Au vu des éléments, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 07 : Diagnostic environnemental simplifié	☒
2	Annexe 08 : Etude faunistique et floristique	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DASSONVILLE

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Directeur du Développement

À ROUEN

Fait le 03/07/2025

DocuSigned by:
Alexandre DASSONVILLE
E8ACA6BDA1F5475...

Signature du (des) demandeur(s)